

TB/HP.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

D E C R E T

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES, DE LA SECURITE
ET DE LA DEFENSE

N° 188 /PR/MAISD-P. - ANNEE 1963

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SOMMAIRE :

Nomination.-

VU la loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU la loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	I
JORD	I
MAISD	4
MEFP	I
SGCM	10
SGAN	10
MFT	I
ACF	2
AF	I
P	5
FB	I
DI	I
Trésor	I
Info-Radio	I
S/P.de Djougou	I
Dép.du N-O.	I
Intéressé	I

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. ZOUNTCHEGBE Justin, Adjoint au Sous-Préfet de Djougou, est chargé de l'intérim de cette circonscription en remplacement de M. ROSIER Sully Albert, titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter du 16 Avril 1963 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 25 AVRIL 1963

H. MAGA.-

Par le Président de la République,
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

M. AROUNA.-